

paroles, le caissier s'interrompit et cacha sa figure dans ses deux mains.

—Que voulez-vous dire? demanda vivement le juge d'instruction.

—Rien, monsieur... rien... murmure Muller avec un effort visible. Une pensée funeste et folle avait traversé mon esprit, mais elle a disparu déjà. Ne cherchez point à savoir quelle était cette pensée, je vous en supplie... Ne m'interrogez point, il me serait impossible de vous répondre.

M. Roulleau-Duvernoy n'avait nul besoin de questionner. — Il dévinait sans peine l'accusation terrible cachée sous les réticences du caissier.

Il procéda rapidement à l'interrogatoire de Jean Lepaul.

L'ancien soldat ne pouvait éclairer la justice. Aucun bruit suspect n'était venu troubler son paisible sommeil. Il avait trouvé intacts, le matin, les verrous poussés par lui la veille au soir. En conséquence il affirmait, avec une certitude absolue, que personne n'avait pu, pendant la nuit, s'introduire dans le cabinet du caissier en passant par les bureaux.

Le juge d'instruction autorisa Jean Lepaul et Frédéric Muller à se retirer, en leur joignant toutefois de ne point quitter l'hôtel et de se tenir à sa disposition jusqu'à nouvel ordre, et il resta sur le théâtre du crime avec le substitut, le commissaire de police, l'agent de la sûreté et greffier.

—Jobien, dit alors le vieux magistrat, vous avez parlé tout à l'heure d'un papier fripé qui se trouve dans la main gauche du cadavre...

—Oui, monsieur le juge d'instruction.

—Voyons ce papier...

L'agent de la sûreté s'agenouilla de nouveau, disjoignant non sans peine les doigts crispés du mort que la rigidité cadavérique avait envahis depuis longtemps déjà, et il en retira une sorte de tampon bleuâtre qui sans doute avait été roulé et comme broyé par une main frémissante, dans un moment d'indicible fureur.

Jobien déroula ce papier, lentement et avec des précautions minutieuses afin de ne le point déchirer dans ses cassures. Cette première partie de sa tâche achevée, il plaça la feuille toute ouverte sur son genou, et il la lissa avec le drap de sa manche de manière à en effacer le mieux possible les plis.

Tout en opérant de cette façon, il lisait à la dérobée les quelques lignes tracées d'une grosse écriture renversée, évidemment contrefaite, et à mesure qu'il avançait dans sa lecture, ses prunelles noires étincelaient comme des lucioles sous les verres de son pince-nez.

—Eh bien!... voyons, est-ce fait? demanda M. Roulleau-Duvernoy avec un peu d'impatience.

Jobien se redressa, grave, impassible, les yeux baissés.

—Voilà, monsieur le juge d'instruction... répondit-il en présentant respectueusement au magistrat la demi-feuille de papier bleuâtre, empruntée à une feuille plus grande par une personne maladroite ou singulièrement pressée, car la coupure formait ce que nous appellerions volontiers des dents de scie, comme si, pour l'opérer, on s'était servi du dos d'un couteau au lieu d'en employer le tranchant.

Cette demi-feuille avait dû être pliée en forme de lettre, mais n'offrait nulle trace de cachet et ne portait aucune adresse.

—Ah! ah! s'écria le juge d'instruction avec un accent de triomphe, après avoir lu. J'avais deviné juste! Que répondrez-vous à ceci, mon cher substitut?

Et il tendit la lettre à M. de Favières qui lut à son tour, à haute voix, les lignes suivantes:

*Monsieur le baron, un ami dévoué mais qui, pour de raisons personnelles, tient à rester inconnu, ne veut pas (s'il peut l'empêcher), que vous soyez dupe plus longtemps d'une femme infidèle et d'un faux ami. Madame la baronne doit quitter l'hôtel cette nuit et prendre la route de Belgique avec le vicomte Gilbert de Presles, son amant. Quand vous recevrez cette lettre il sera temps encore, peut-être, de mettre obstacle à leur départ. On vous donne le conseil, s'ils sont partis, de vérifier votre caisse au plus vite... Vous y pourrez trouver du vide.*

—Eh bien! demanda le juge d'instruction en souriant magistralement, lorsqu'il eut achevé sa lecture, que dites-vous de cela?

—Je dis que cette lettre, étant anonyme, ne prouve pas grand-chose en somme... répliqua M. de Favières.

—En toute autre occasion, je vous l'accorderais, s'écria le juge, mais ici la parfaite bonne foi de l'écrivain ne saurait être mise sans doute, puisqu'elle est péremptoirement démontrée par les faits accomplis... L'instruction ne peut plus s'égarer désormais... Les coupables nous sont connus. Cela me paraît aussi lumineux que le soleil, aussi incontestable que l'évidence.

—Ainsi, selon vous, la baronne Worms?... commença le substitut.

—Est complice du crime accompli! interrompit le juge d'instruction oui! cent fois oui!... Remarquez bien que je dis: *complice* et non plus *auteur principal*. Vous aviez raison tout à l'heure... la main d'une femme est trop faible pour frapper un pareil coup... Ce n'est point la baronne qui a tué... C'est le vicomte Gilbert de Presles, à l'instigation de la baronne.

Le substitut fit un geste dubitatif.

—Ah ça! mais, s'écria M. Roulleau-Duvernoy, vous paraîtriez mal convaincu!...

—C'est que je ne le suis pas en effet.

—Que faut-il donc pour vous persuader?... Car enfin, je le répète, tout ceci est clair comme le jour. Je pourrais reconstituer de point en point la scène de l'assassinat, je vais le faire. Le baron, hier au soir, est rentré sans défiance; il a reçu la lettre anonyme et il s'est mis aussitôt à chercher sa femme. Ne la trouvant point, et persuadé qu'elle avait déjà quitté l'hôtel avec son amant, il a voulu vérifier l'état de sa caisse, ainsi que le lui conseillait son correspondant mystérieux. C'est au moment où il venait d'ouvrir lui-même le coffre-fort encore intact que M. de Presles s'est jeté sur lui, et d'un seul coup, d'un coup terrible, l'a tué raide. Aussitôt après le meurtre, l'assassin s'est fait voleur, et, s'emparant de l'or et des billets de banque, a pris la fuite avec sa complice. Qu'en dites-vous, mon cher substitut? Ma version n'est-elle pas simple et logique? Attaquez-la si vous le pouvez.

—Elle n'est que trop vraisemblable, j'en conviens, murmura M. de Favières, et cependant j'affirme que, si vous aviez connu la baronne, vous douteriez encore.

Le juge d'instruction eut aux lèvres un sourire indulgent.

—Elle est adorable, cette baronne, je vous l'accorde, répliqua-t-il, mais ça n'empêche rien... Ah! vous êtes jeune et point bronzé!... Un doux visage et de gentilles petites manières vous semblent des preuves, ou tout au moins des présomptions d'innocence. Quand vous aurez comme moi blanchi dans le métier, vous vous défiez de jolies femmes et des grands yeux candides. Je me souviens d'une jeune fille de dix-sept ans, tête de madame, regards de vierge, voix de chérubin... tout un ensemble d'une grâce si chaste et d'une si merveilleuse candeur qu'on se surprenait à chercher autour de son front le nimbe d'or dont les peintres couronnent les saintes et les anges... Eh bien! cette exquise créature avait empoisonné son père avec une dissolution de phosphore afin de s'emparer d'un millier d'écus qu'il possédait, et de les manger en compagnie de son amant, un drôle de la pire espèce... Lorsque au bout de cinq ou six mois elle fut lasse de cet amant elle voulut s'en débarrasser, pour en trouver un autre sans doute, et, l'ayant grisé d'eau-de-vie, elle mit résolument le feu aux rideaux de son lit, espérant bien le brûler s'il pendant son sommeil... Je la contraignis à tout avouer. Messieurs les membres du jury, bons bourgeois et pères de famille, la trouvèrent si jolie qu'ils admirent à son bénéfice des circonstances atténuantes... Elle fut condamnée qu'à viugt ans de réclusion... La baronne Worms, en somme, est beaucoup moins coupable... Sa complicité dans l'assassinat de son mari peut passer à la rigueur pour une peccadille, à côté d'un paricide suivi d'une tentative de meurtre compliquée d'incendie!